



Concours Fleurissement Wormhout 2021

Règlement du concours

ARTICLE 1 : Participation

Le concours communal de fleurissement est ouvert aux habitants de la ville de Wormhout.

ARTICLE 2 : Catégories retenues

Le concours concerne les décorations et plantations végétales et florales visibles de la rue dans les catégories suivantes :

- **1^{ère} catégorie** : maison / ferme avec jardin ou jardinet,
- **2^{ème} catégorie** : fenêtres, balcons, terrasses et façade, sans jardin ni jardinet,
- **3^{ème} catégorie** : tous commerces et services sauf les professions horticoles, fleuristes et grainetiers.

Le candidat ne peut être inscrit que dans une seule catégorie.

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

ARTICLE 3 : Déroulement du concours

Les candidats doivent s'inscrire soit en :

- retournant le bulletin d'inscription ci-dessous,
- se faisant connaître sur la page Facebook de la ville Wormhout'Echo,
- envoyant un mail à stephanie.henry@wormhout.fr, avant le **vendredi 9 juillet 2021**, à la mairie de Wormhout.

Le jury évaluera les maisons du 12 au 31 juillet.

ARTICLE 4 : Plantes et matériels

Le concours est basé essentiellement sur la qualité de la décoration et du fleurissement. Les candidats sont libres d'utiliser tout le matériel végétal disponible : plantes annuelles, bisannuelles et vivaces, plantes bulbeuses et grimpantes, arbustes à fleurs ou feuillage décoratif, conifères, etc.

ARTICLE 5 : Critères d'évaluation

Le jury procède à l'évaluation de la décoration et fleurissement en s'affranchissant dans son jugement des contraintes liées aux dimensions des balcons et jardins ou à celles relatives aux bâtiments et notamment à leur qualité esthétique. L'appréciation du jury repose sur les critères suivants :

- **Composition, associations végétales** : harmonie d'ensemble, choix variés de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités de la région, recherche d'originalité, bonne intégration dans l'environnement.

- **couleurs et formes** : équilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces.

- **pérennité des compositions** : recherche de l'intérêt décoratif tout au long de la saison, harmonie entre arbustes, plantes vivaces et fleurs annuelles.

- **entretien et mise en valeur du patrimoine** : entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières, etc.

- **respect de l'environnement** : gestion raisonnée de l'eau et recours à des méthodes écologiques.

ARTICLE 6 : Photos

La commission prendra des photos du fleurissement, votre autorisation pour la diffusion de ces photos est demandée dans le coupon d'inscription.

ARTICLE 7 : Coups de cœur des internautes

Les candidats ayant autorisé la diffusion des photos, verront leur fleurissement soumis au vote des internautes, sur la page Facebook de la ville Wormhout'Echo.

ARTICLE 8 : Maison hors concours

Le jury sélectionnera une maison hors concours afin de valoriser un méritant non inscrit.



Coupon d'inscription à retourner en mairie avant le vendredi 9 juillet 2021

Nom _____ Prénom _____ Tel. _____

Adresse _____ Mail _____

Catégorie choisie

- 1^{ère} catégorie** : maison / ferme avec jardin ou jardinet,
- 2^{ème} catégorie** : fenêtres, balcons, terrasses et façade et sans jardin ni jardinet,
- 3^{ème} catégorie** : tous commerces et services sauf les professions horticoles, fleuristes et grainetiers.

Le jury prendra des photos qui seront projetées lors de la remise des prix avec les noms des participants. Ces photos serviront également pour la communication communale, journal municipal, site internet et réseaux sociaux si vous en êtes d'accord. oui, je suis d'accord non, je ne suis pas d'accord